

EXTRAIT du REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

OBJET : Location des terrains communaux de CORMARANCHE

Séance du 26 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six octobre à dix-neuf heures et cinq minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le vingt octobre deux mille vingt-deux.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 19

BILLON-BERTHET Claire, BOURGEAIS Didier, BOYER Corinne, CHAPUIS Gérard, CORTINOVIS Bernard, CRETIER Humbert, DOMINGUEZ Solange, DRHOUIIN Jacques, EMIN Philippe, FUMEX Jacques, GENOD Patrick, LALLEMENT Alexandre, LEMOINE Gilbert, LIEVIN Karine, LYAUDET (MARIN) Jessie, LYAUDET Stéphane, MASSIRONI Alain, PERILLAT Marie-Hélène, ROSIER Nicole.

Membres absents excusés avec pouvoir : 10

BEVOZ Sébastien pouvoir à Marie-Hélène PERILLAT
BORGEOT Joël pouvoir à Alexandre LALLEMENT
BROCHET Olivier pouvoir à Humbert CRETIER
CYVOCT Jean-Michel pouvoir à Bernard CORTINOVIS
FORAY Gaëlle pouvoir à Corinne BOYER
GUILLERMET Maria pouvoir à Le Maire
MARTINE Christine pouvoir à Gilbert LEMOINE
MERMILLON Eliane pouvoir à Nicole ROSIER
Stéphanie PERNOD BEAUDON pouvoir à Claire BILLON BERTHET
ZANI Sonia pouvoir à Karine LIEVIN

Membres absents excusés, sans pouvoir : 0

Secrétaire de séance : Madame Nicole ROSIER

Soit : 19 conseillers, 10 pouvoirs ayant été déposés donc 29 votants

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 18 février 2010 relative à la location de terrains sur Cormaranche par des exploitants agricoles, Messieurs Claude Ballet et Benoît Berliet, à compter du 1^{er} janvier 2010 pour une durée de 9 ans renouvelable.

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2020 – 7 du 26 février 2020 relative aux échanges de terrains entre la Commune Plateau d'Hauteville et Monsieur et Madame Claude Ballet.

Suite à ces échanges, Monsieur le Maire rappelle le courrier de Monsieur Benoît Berliet renonçant à une partie de son bail rural sur la parcelle ZE 38 qui a été divisée en 2 lots, dont une partie (lot A) est devenue propriété de Monsieur et Madame Claude Ballet. Le lot B, propriété communale, d'une superficie de 6 ha 45 a 74 ca sera mise en location à Monsieur Benoît Berliet.

Monsieur Benoît Berliet reprend, en exploitation, les parcelles cédées par Monsieur et Madame Claude Ballet, soient les parcelles :

- ZB 31 « Pré Cavet » d'une superficie de 4 ha 00 a 00 ca,
- ZB 33 « Pré Cavet » d'une superficie de 1 ha 00 a 27 ca
- ZB 39 « Vaux le Vieux » d'une superficie de 1 ha 00 a 80 ca.

La parcelle ZC 54 « La Donchère » d'une superficie de 9 ha 98 a 00 ca restera en location à Monsieur Benoît Berliet.

Monsieur le Maire rappelle le courrier de Monsieur Claude Ballet renonçant à une partie de son bail rural sur les parcelles ZB 39, ZB 33, ZB 31 qui seront louées à Monsieur Benoît Berliet.

Monsieur Claude Ballet, propriétaire des parcelles ZE 47, ZE 64, D 84, souhaite après un échange avec la Commune de Plateau d'Hauteville, rester locataire de ces parcelles comme suit :

- ZE 47 « Sous Montpellaz » d'une superficie de 1 ha 35 a 66 ca
- ZE 64 « Sous le Bachet » d'une superficie de 2 ha 09 a 84 ca
- D 84 « Pré de Couilles » d'une superficie de 15 a 30 ca.

La parcelle ZB 7 « Le Flaret » d'une superficie de 1 ha 00 a 50 ca restera en location à Monsieur Claude Ballet.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,

- **DECIDE** les locations suivantes :

- ZB 31 « Pré Cavet » d'une superficie de 4 ha 00 a 00 ca,
- ZB 33 « Pré Cavet » d'une superficie de 1 ha 00 a 27 ca
- ZB 39 « Vaux le Vieux » d'une superficie de 1 ha 00 a 80 ca
- ZC 54 « La Donchère » d'une superficie de 9 ha 98 a 00 ca
- ZE 38 (lot B) « Parra de couilles » d'une superficie de 6 ha 45 a 74 ca

TOTAL : 22 ha 44 a 81 ca

Appartenant à la Commune Plateau d'Hauteville, louées à Monsieur **Benoît Berliet** pour un montant annuel actualisé en fonction de l'arrêté préfectoral qui paraît fin septembre de chaque année avec un prix de base de :

35 € l'hectare pour les parcelles ZC 54, et ZE 38
40 € l'hectare pour les parcelles ZB 31, ZB 33, ZB 39.

- ZE 47 « Sous Montpellaz » d'une superficie de 1 ha 35 a 66 ca
- ZE 64 « Sous le Bachet » d'une superficie de 2 ha 09 a 84 ca
- D 84 « Pré de Couilles » d'une superficie de 15 a 30 ca
- ZB 7 « Le Flaret » d'une superficie de 1 ha 00 a 50 ca.

TOTAL : 4 ha 61 a 30 ca

Appartenant à la Commune Plateau d'Hauteville, louées à Monsieur **Claude Ballet** pour un montant annuel actualisé en fonction de l'arrêté préfectoral qui paraît fin septembre de chaque année avec un prix de base de :

35 € l'hectare pour la parcelle ZB 7
40 € l'hectare pour les parcelles ZE 47, D 84, ZE 64.

Un bail sera consenti à compter du 1^{er} novembre 2022 au 30 juin 2031, pour une durée de 9 années consécutives, renouvelable une fois.

-**DONNE** pouvoir à M. le Maire pour signer le bail correspondant et procéder à l'encaissement du loyer.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Philippe EMIN

PUBLIEE SUR LE SITE DE LA COMMUNE LE 09/11/2022

Accusé de réception en préfecture
001-200086122-20221026-DE-2022-12-09-DE
Date de télétransmission : 08/11/2022
Date de réception préfecture : 08/11/2022

